



Janvier 2025

LE CASTELMARCHOIS

Chères Castelmarchoises, chers Castelmarchois,

Commençons ces quelques lignes avec une bonne nouvelle !

Suite au recensement de l'année dernière, le nombre d'habitants de notre commune a augmenté de 51 habitants depuis 2019. Cette croissance démographique est un signe positif pour notre commune.

Cette fin d'année a été marquée par des changements significatifs au sein de l'équipe municipale de Châtelus-le-Marcheix.

Mme Kelly Paulme a quitté son poste de 3ème adjoint pour des raisons personnelles, et Mme Claire Peyratout a été élue pour la remplacer lors de la séance du conseil municipal du 11 novembre.

De plus, le nombre de conseillers municipaux est passé de 11 à 10 à la mi-décembre faisant suite à une décision de la cour d'appel administrative de Limoges.

En 2025, nous devons rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite plusieurs bâtiments municipaux.

Nous attendons également en début d'année le compte-rendu de l'étude de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement 23, concernant l'aménagement de sécurité du Bourg.

Suite à une proposition de la SAFER, la commune a acquis plusieurs parcelles de bois, notamment aux alentours de Chauverne et Clamont.

Par ailleurs, des experts ont effectué un état des lieux du pont de Judet. Malheureusement, celui-ci n'est pas en bon état. La circulation sera probablement réduite et autorisée uniquement aux véhicules légers, en accord avec la commune de Saint-Dizier-Leyrenne.

Dans le cadre du projet Sensibili'haie, mené par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse, notre commune a répondu favorablement. Un chantier de plantation de haies aura lieu prochainement dans le pré en-dessous du camping, avec la participation des enfants de l'école maternelle de Châtelus-le-Marcheix.

Je tiens à remercier toutes les associations qui animent et font vivre notre village. Votre engagement est précieux et contribue grandement à la vitalité de notre commune.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux ainsi qu'une bonne santé à l'occasion de cette nouvelle année.

J'aurai, avec l'ensemble de l'équipe municipale, le plaisir de vous les présenter de vive voix le samedi 18 janvier à 17h à la salle Janisson.

Philippe Riot



*Bienvenue
à 2025 !*

Chères Castelmarchoises,
Chers Castelmarchois,

Nous sommes ravis de vous adresser nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année pleine de promesses et de réussites.

À cette occasion, Monsieur le Maire, accompagné du Conseil Municipal et des agents municipaux, est heureux de vous inviter à partager un moment convivial lors de la cérémonie des vœux.

**Le samedi 18 janvier 2025 à 17h00
à la salle Janisson**

Nous espérons vous y voir nombreux pour célébrer ensemble le début de cette nouvelle année autour d'un verre de l'amitié.



État Civil

DÉCÈS :

Claude LARATTE
Aimée PEYRATOUT

Les enfants de l'école de Châtelus-le-Marcheix gâtés par le Père Noël

Les enfants de l'école de Châtelus-le-Marcheix ont été gâtés cette année.

Avec un peu d'avance, le Père Noël a déposé au pied du sapin de l'école un tout nouveau véhicule pour les récréations et de nouveaux modules pour les séances de parcours de motricité !

Cette année, le traditionnel repas de Noël s'est déroulé au Theil.

Les enfants de l'ensemble du RPI ont profité d'un repas, d'un spectacle et d'un goûter offert par l'amicale laïque du Theil.

Les travaux des commissions

Commission tourisme :

La saison touristique 2024 a enregistré une baisse des recettes par rapport à 2023, en raison d'une fréquentation moindre des gîtes (915 nuitées contre 1025 nuitées en 2023).

La météo maussade de l'été dernier a clairement impacté la fréquentation des gîtes.

En revanche, le gîte d'étape et le camping ont vu leur fréquentation augmenter.

Au niveau du gîte d'étape, il est envisagé d'installer une prise électrique pour que les pèlerins puissent recharger les batteries des vélos.

Un dossier pour un projet de parcours terra aventura sur la commune est en cours d'instruction. Les résultats seront connus au printemps 2025.

Commission travaux :

Les travaux prévus pour 2024 par Évolis 23 sont reportés à 2025 :

- Aménagement de caniveau au lieu-dit Villemaumy
- Réfection de la piste du Chataignaud

Pour 2025, il est également prévu le goudronnage de la route des Côtes, la rue de l'Église ainsi que le parking du cimetière.

La mise aux normes de l'accessibilité PMR concernera : la mairie, l'école et la salle Janisson.

Plusieurs éclaircies d'arbres autour de lieux et de bâtiments communaux vont être effectuées pour préserver les toitures et gouttières de la cantine et du hameau de gîtes.

Commission fleurissement :

De nouvelles décorations de Noël ont permis de créer un petit village pour les enfants au centre-bourg (place des Migrants).



Commission communication :

Le succès d'illiwap ne se dément pas.

Quelques chiffres :

Vous êtes 345 à être abonnés à la station de Châtelus-le-Marcheix, ce qui assure une excellente couverture (à 98%) de la population.

Ce chiffre est en constante augmentation sur les deux dernières années. Depuis juillet 2022, la mairie a envoyé 440 messages sur les événements de la commune, ce qui indique la vitalité des actions associatives et communales. À très bientôt sur illiwap !

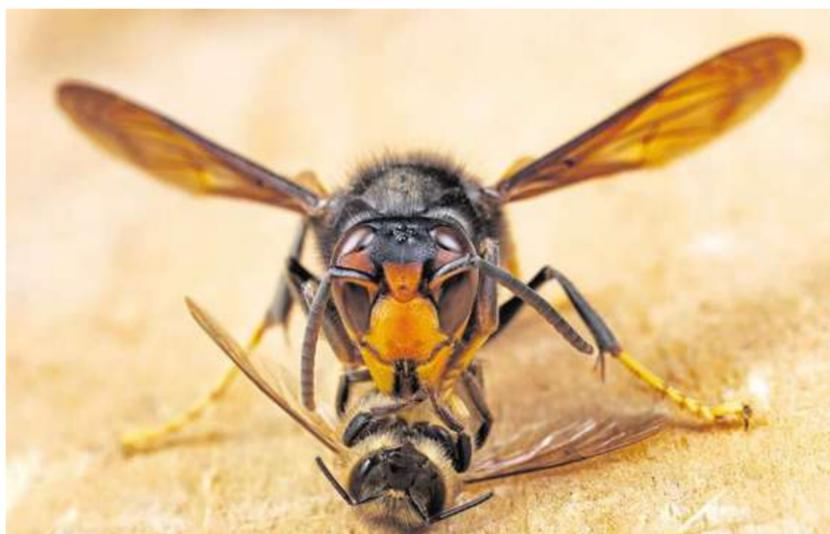
Le frelon asiatique, un fléau redoutable pour nos colonies d'abeilles locales

Arrivé en France en 2004 à bord d'un bateau venu de Chine, le frelon asiatique envahit progressivement l'Europe, contribuant au déclin dramatique des colonies d'abeilles locales que les apiculteurs ne parviennent pas à sauver.

- Le frelon asiatique impacte 95 % des colonies d'abeilles en France.



Les ouvrières de la ruche chassent pendant l'été et toute la colonie laisse le nid vide pendant l'hiver. A cette dernière période, les femelles sont cachées afin de survivre pour reconstruire de nouvelles colonies une fois le givre passé. Le frelon asiatique, à la différence des abeilles, se nourrit des protéines contenues dans la chair d'autres insectes, voilà pourquoi il est un prédateur des abeilles.



De plus, on ne lui connaît aucun prédateur actuellement, ce qui rend sa régulation inexistante. Son mode opératoire est simple : il effectue un vol stationnaire devant une ruche et dépèce la victime qui sort sur le champ, puis ramène les parties riches en protéines dans son nid pour la nourriture des larves. Ils peuvent parfois s'y mettre à plusieurs.

Comme tous les insectes pourvus d'un dard destiné à leur défense, les frelons piquent. Sans être vraiment dangereuse pour l'homme, la pique peut être toutefois cause de complications médicales lorsqu'elle est multiple ou lorsqu'on a été atteint sur une muqueuse. Généralement, le nid est placé haut mais il arrive que des frelons, dotés d'une attitude opportuniste, placent leur nid sur des branches accessibles aux enfants, ce qui représente un véritable danger.

Le département de la Creuse et donc notre commune sont fortement impactés.

Il devient impératif de les combattre sous peine de voir disparaître nos abeilles.

Des pièges simples peuvent être mis en place dès la mi-avril afin de capturer les frelons qui vont construire les premiers nids.



Les devoirs du propriétaire d'un chat : quels sont-ils ?

Don ou vente d'un chat

- **Âge minimum** : Le chaton doit avoir plus de 8 semaines.
- **Identification** : Le chat doit être identifié par un vétérinaire avant ses 7 mois.
- **Annonce** : L'annonce de don ou de vente doit inclure des informations spécifiques comme l'âge, le numéro d'identification, et le nombre d'animaux de la portée.
- **Documents** : Le nouveau propriétaire doit recevoir la carte d'identification, un certificat vétérinaire, et la déclaration de naissance si c'est un chat de race.
- **Amende** : Le non-respect de ces obligations peut entraîner une amende de 750 euros.

Respect du bien-être du chat

- **Mauvais traitements** : Exposent le maître à une amende ou à une peine d'emprisonnement.
- **Conditions de vie** : Doivent être compatibles avec les besoins biologiques de l'espèce.
- **Maltraitance** : Inclut la privation de nourriture, l'absence de soins, et un habitat inadapté.
- **Transport** : Le chat ne doit pas être placé dans le coffre sans aération efficace.

Surveillance du chat

- **Responsabilité** : Le propriétaire est responsable des dommages causés par son chat.
- **Errance** : Un chat est considéré comme errant s'il se trouve à plus de 1 000 mètres de son domicile sans surveillance, ou à plus de 200 mètres des habitations sans identification.
- **Déjections** : Le maître doit nettoyer les déjections laissées par son chat sur la voie publique, sous peine d'une amende de 68 euros.

Protection des chats errants

- **Nourriture** : Il est interdit de nourrir les chats errants pour éviter leur prolifération.
- **Chats libres** : Les chats errants stérilisés et identifiés peuvent être nourris et sont sous la responsabilité de la commune ou d'une association de protection animale.

Transport Scolaire

La Mairie de Châtelus-le-Marcheix recherche un.e accompagnateur.trice de transport scolaire pour assurer la sécurité des élèves pendant leurs trajets entre leur domicile et l'école.

Contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2025-2026.

Horaires : Matin et après-midi, en fonction des horaires scolaires.

Pour plus de renseignements : N'hésitez pas à nous contacter à la Mairie de Châtelus-le-Marcheix.

La chasse à Châtelus-le-Marcheix : Une tradition régulée et conviviale

L'A.C.C.A, la plus grande association de la commune avec ses 74 membres, est heureuse de vous expliquer brièvement son fonctionnement dans ce journal.

La saison de chasse

La saison de chasse s'étend de juin (chasse à l'approche) jusqu'au mois de mars pour les battues au grand gibier, les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.

Types de chasse

Il existe deux types de chasse :

- Chasse individuelle pour le petit gibier (faisan, bécasse, pigeon).
- Chasse en battue pour le gros gibier (sanglier, cerf, chevreuil, renard).

Réglementation et sécurité

Autrefois, la chasse servait à l'homme pour se nourrir. Aujourd'hui, c'est une activité très réglementée. Pour la pratiquer, il faut détenir un permis de chasser, obtenu après avoir passé avec succès un examen.

Des règles de sécurité très précises et strictes (cahier de battue, consignes de sécurité répétées à chaque sortie, angle de tir, gilet fluo, etc.) sont appliquées afin d'éviter les accidents.

Des autorisations de droit de passage sur toutes les propriétés sont nécessaires, sauf contre-indication avec déclaration auprès de l'ACCA. Les actes de chasse sont interdits dans un rayon de 150 mètres autour des habitations.

Objectifs de la chasse

Cette passion est doublée d'une obligation de résultat afin de réguler au mieux la faune sauvage :

- Protection des basses-cours contre les prédateurs.
- Limitation de la prolifération du grand gibier afin de protéger les cultures (céréales, maïs), les prairies et les jeunes plantations forestières.
- Diminution des accidents routiers.

Sans la chasse, nos champs subiraient les dégâts journaliers des sangliers et des chevreuils.

Convivialité et avenir

En dehors de cela, la chasse est un vrai moment de convivialité pour passer de longues et tristes journées d'hiver.

Attaquée de toutes parts par différents mouvements anti-chasse,, résistera-t-elle ?

Et comment pourrions nous lutter contre le futur ennemi des troupeaux qui pointe le nez, le loup ?

Événement à venir

Les 8 et 9 mars 2025, nous organisons un concours de rapprochement sur sangliers, sans prise, ni arme, en ne jugeant que le travail des chiens. Les chasseurs, à cette occasion, seraient heureux de vous accueillir, partager un moment de détente et vous expliquer de vive-voix ce qu'est la chasse.

Le Président de l'A.C.C.A



Les Moussus du Thaurion

Premier trimestre 2025

Les activités sont uniquement sur inscription

06 41 08 99 81

lesmoussus@hotmail.fr

Adhésion 2025 : 5€ par foyer

We speak English



Eveil Musical

La bibliothèque de Châtelus le Marcheix

0 à 3 ans de 9h30 à 10h15 - 4 à 6 ans de 10h30 à 11h

Les mercredis 15 janvier, 12 février, 19 mars et 16 avril

Participation 12€ RPI/15€ hors RPI le trimestre

Cours de français Intermédiaire

Local des Moussus Châtelus le Marcheix

Les mardis de 17h30 à 18h30 - Les jeudis de 10h à 11h

Reprise des cours mardi 14 janvier et jeudi 16 janvier

Participation 30€ RPI/38€ hors RPI par cours le trimestre

Cours de français Débutant

Local des Moussus Châtelus le Marcheix

Les mardis de 18h30 à 19h30

Reprise des cours mardi 14 janvier

Participation 30€ RPI/38€ hors RPI par cours le trimestre

Cours de français Bon niveau

Salle René Faurillon Le Theil

Les mardis de 17h à 18h30

Reprise des cours mardi 14 janvier

Participation 30€ RPI/38€ hors RPI par cours le trimestre

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Kundalini Yoga

Salle des fêtes Saint Pierre Chérignat

Les lundis de 19h à 20h15

Reprise lundi 13 janvier

Participation 30€ RPI / 38€ hors RPI le trimestre



Meilleurs Vœux 2025

Trouvez notre programme d'activités sur <https://www.facebook.com/Moussus>

MÉMO TRI

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À TRIER



À TRIER



NOUVEAU



À JETER

UN DOUTE ?
CONTACTEZ VOTRE
COLLECTIVITÉ.



EN SAC BIEN FERMÉ



Toutes
les bouteilles



Tous
les flacons
et bidons



Toutes
les barquettes



Tous les
pots et
les boîtes



Tous les sacs
et sachets



Tous les films



Tous les
emballages en
métal y compris
les petits

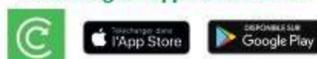


Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

www.evolis23.fr - Ligne Info Déchets 05 55 89 86 06

À jeter ? À trier ?
Téléchargez l'appli Guide du tri



évolis 23 © I T E ©

Pratique

Infos Utiles



Mairie :

Tél : 05.55.64.30.09

@ : mairie.chatelus.lemeix@wanadoo.fr

ouverture du secrétariat : lundi mercredi et vendredi matin de 9h à 12h

La poste : Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 09h - 11h30

Bibliothèque : Ouverture ; mardi 9h30 - 12h / 14h - 18h, mercredi 9h - 12h / 14h 17h 30, vendredi 14h - 18h, samedi 9h30 - 12h30

Auberge : du mardi au samedi de 10h30 - 13h30 / 18h à 20h30

Numéros d'urgences :

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- GENDARMERIE : 17
- SAMU SOCIAL : 115
- N°d'urgence pour les personnes malentendantes : 114



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2025

FÉVRIER | 02

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS | 03

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL | 04

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

COLLECTE
DÉCHETS RECYCLABLES
LUNDI
tous les 15 jours



COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES
LUNDI
tous les 15 jours



JUILLET | 07

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN | 06

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI | 05

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus. **Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte** et je les rentre après le passage de la benne.

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...

Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr

Ligne Info Déchets : relationusagers@evol23.fr - 05 55 89 86 06



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2025

AOÛT | 08

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE | 09

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE | 10

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE | 11

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE | 12

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

COLLECTE
DÉCHETS RECYCLABLES

LUNDI

tous les 15 jours



COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI

tous les 15 jours



Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus.

Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte et je les rentre après le passage de la benne.

Même prix
Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle
→ Je sors mon bac quand il est plein!

Hors des jours de collectes
→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.

Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...

Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr

Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06

